



LFFF

Athis-Mons, le 16 Septembre 2026

Lost in translation : problèmes sur la fiche de paie

Indemnité compensatrice de CSG

Vous êtes nombreux à nous avoir contacté concernant un problème d'indemnité compensatoire de CSG : ligne 202209 - IND. COMPENSATRICE CSG sur votre bulletin de salaire.

Nous avons signalé le problème aux services compétents via notre cellule écoute et la réponse est venue du secrétariat général de la DGAC : GIRH (Gestion Intégrée des Ressources Humaines) qui a indiqué « travailler avec l'agence comptable du budget annexe à une réponse officielle sur cette question. »

Dans l'attente, **nous continuons à recueillir vos noms** pour nous assurer de la bonne résolution du problème.

Part Fonction

Plus récemment, certains d'entre vous nous ont également fait remonter qu'ils n'avaient pas touché la prime intitulée : 202546 - RIST MAJO ATTRACT. GEO.

Cette prime est de **105,05 €** pour les agents comptant au moins **un an de services effectifs depuis l'obtention de leur mention d'unité** jusqu'à PC +4 pour les contrôleurs du CRNA Nord.

Il semblerait que les irrégularités touchent majoritairement des PC qualifiés en 2024. Là encore, **n'hésitez pas à nous contacter**, nous ferons le nécessaire pour corriger cette situation anormale.

Si vous souhaitez comprendre votre fiche de paie, vous pouvez consulter cette aide explicative : <https://icna.wiki/documents/comment-lire-son-bulletin-de-paye.pdf>

N'hésitez pas à venir vers nous si vous avez un doute sur votre fiche de paie. Contactez votre section locale UNSA-ICNA : lfff@icna.fr ou directement la cellule écoute : icna.help .

La section locale UNSA-ICNA : Louis R. (2W), Ugo A. (1E), Valentin L. (2E).



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr